

MAIRIE DE DONZAC



5 Le Bourg
33410 DONZAC

Tél : 05.56.62.97.55

Email : donzac.mairie@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE : **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

- I. Le cadre général du budget
- II. Le compte administratif
 - A. Fonctionnement
 - B. Investissement
- III. Résultat de l'exercice

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif a été voté le 07 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il permet à notre collectivité d'assurer la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires, énergie, l'entretien...

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Sont concernées des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui est lié au patrimoine communal :

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions importantes de mobilier, de matériel informatique, achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions d'aménagement de voirie).

II. LE COMPTE ADMINISTRATIF

A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyer)
- Aux impôts locaux,

La commune a décidé pour l'année 2022 de ne pas modifier les taxes d'impôts sur les ménages qui sont les suivantes

Taxe foncier bâti : 24,54 %

Taxe foncière non bâtie : 41,82 %

Le produit de la fiscalité locale pour 2022 s'est élevé à 38 912 €.

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté des communes viennent compléter les produits liés aux impôts.

- Aux dotations de l'Etat,
- A diverses subventions

Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent : 94 410,57 €.

Le tableau des effectifs du personnel communal est constitué d'une secrétaire. Elle a été remplacée en juin. Les charges de personnel constituent 17 153,54 charges comprises soit 18,17% des dépenses de fonctionnement.

Pour l'entretien de la commune (voiries, places.), des locaux (ménage, mairie, salle des fêtes) et la maintenance (matériel informatique), nous faisons appel à des prestataires extérieurs pour un montant de 12 608,08 €.

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants en €
Charges à caractères général	Energie, petit outillage, repas des aînés	33 000,82
Charges de personnel	Salaires et charges	17 153,54
Autres charges de gestion courantes	Pompiers, services d'eau, indemnités des élus, subventions aux associations, frais de scolarité versé aux communes, restauration	43 459,09
Charges financières	Intérêts d'emprunts	625,41
Charges exceptionnelles	Annulation titres sur exercices extérieurs	171,71
Opération d'ordre	Amortissement Opération non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	0,00
Total des dépenses		94 410,57

Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants en €
Atténuation des charges	Remboursement lié à des charges sur les salaires	293,00
Produits des services	Cimetières, location de voirie, RODP	221,00
Impôts locaux	Impôts locaux	43 817,00
Attribution de compensation	CDC	7 179,00
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources) + fonds de péréquation	Etat	3 682,00
Taxes consommation finale électricité	SDEEG	2 047,39
Dotations et participations	Dotation de l'Etat et subventions	39 438,72
Droits de mutation + fonds de péréquation taxe additionnelle	Département	35 429,00
Revenus des immeubles	Loyers logements communaux + salle des fêtes	15 818,83
Autres produits de gestion courante	Produits exceptionnels : remboursement dégâts de voirie + avocat SMACL	3 493,51
Opération d'ordre entre sections	Report amortissement	5,75
Total des produits de fonctionnement		151 425,20

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 151 425,20 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice et la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans courir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2022, cet écart était de 57 014,63 €.

B. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

La commune avait mis l'accent sur cinq programmes de dépenses d'investissement pour l'année 2022

- Travaux d'extension de la mairie
- Achat de terrains
- La prévention santé avec l'achat d'un défibrillateur
- Réparation cloche
- Achat de mobilier : rayonnage archives
- Achat d'un banc public

Il s'agit notamment de travaux importants à la mairie pour la création d'un sanitaire, d'un espace cuisine ainsi que la création d'une salle des archives vivantes et du mobilier afférent. Remplacement du moteur de la cloche de l'église.

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants en €
Emprunts (capital)	1 emprunt salle des associations + caserne du SDISS	6 446,38
Achat de terrains	Lieu-dit Charles	5 248,00
Travaux mairie	Extension	55 781,12
Immobilisations corporelles	1 défibrillateur, remplacement cloche, rayonnage des archives, achat d'un banc public	8 259,31
Opération d'ordre entre sections	Correction amortissement	6 537,80
Total des dépenses d'investissement		82 272,61

Le programme de travaux a été réalisé sur l'exercice 2022.

Les recettes d'investissement :

La commune perçoit différents types de recettes :

- les patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement et cession de terrains nus devenus constructibles)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus , FDAEC, DETR).
- Le remboursement de la TVA sur les investissements effectués et les gros entretiens (FCTVA)
- L'affectation d'excédent venant de la section de fonctionnement

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants en €
Affectation du résultat	Compte 1068	50 000,00
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA sur dépenses de 2021	16 037,45
Subventions d'investissement	Aides de l'Etat et du Département FDAEC-DETR	8 791,00
Taxe aménagement	Urbanisme	3 098,18
Opération d'ordre entre sections	Correction amortissement	7 095,96
Total des recettes d'investissement		85 022,59

Les recettes d'investissement 2022 représentent 85 022,59 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement constitue le résultat de l'exercice. Pour l'année 2022, cet écart était de 2 749,98 €

III. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

⇒ Résultat de la section de fonctionnement

A) Résultat de l'exercice :	excédent :	(+) 57 014,63 €
B) Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R002 du CA)	excédent :	(+) 240 344,46 €

C) Résultat de clôture à affecter : (A+B)	excédent :	(+) 297 359,09 €

⇒ Résultat de la section d'investissement

D) Résultat de l'exercice :	Excédent	(+) 2 749,98 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA)	Excédent :	(+) 210 763,49 €

E) Résultat de clôture à reporter en R001		(+) 213 513,47 €